



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 18 novembre 2020 à 19 h
Séance virtuelle - webdiffusion seulement**

PRÉSENCES :

Madame Émilie Thuillier, Mairesse d'arrondissement
Monsieur Hadrien Parizeau, Conseiller du district de Saint-Sulpice
Monsieur Jérôme Normand, Conseiller du district du Sault-au-Récollet
Madame Nathalie Goulet, Conseillère du district d'Ahuntsic

ABSENCE :

Madame Effie Giannou, Conseillère du district de Bordeaux-Cartierville

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Diane Martel, Directrice d'arrondissement
Monsieur Gilles Côté, Directeur du développement du territoire
Monsieur Dominique Paquin, Directeur des travaux publics
Monsieur Jocelyn Gauthier, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Chantal Châteauvert, Secrétaire d'arrondissement
Monsieur Richard Blais, Chef de division – urbanisme, permis et inspections
Madame Judith Boisvert, Architecte

Ouverture de la séance

La mairesse d'arrondissement constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte à 19 h 01.

10.01

CA20 09 0351

Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 novembre 2020 à 19 h.

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 novembre 2020 à 19 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

Présentation du dossier relatif à la demande de démolition du bâtiment portant le numéro 10147, avenue Péloquin.

La mairesse invite Judith Boisvert à présenter le dossier relatif à la demande de démolition.

10.03

Période d'intervention et de questions du public.

À 19 h 13 la mairesse d'arrondissement invite les personnes intéressées à s'exprimer sur le projet de démolition.

- | | |
|-------------------|---|
| Daniel Campanella | - Expose ses arguments en faveur de la démolition et sur le projet de remplacement. |
| Jessica Zegarelli | - Expose ses arguments en faveur de la démolition et sur le projet de remplacement. |
| Caroline Lemay | - Expose ses arguments en faveur de la préservation du bâtiment. |

Conformément aux arrêtés ministériels 2020-049 et 2020-074, cet appel de la décision du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles a également été soumis à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du 26 octobre au 10 novembre 2020.

Le rapport de cette consultation écrite est joint au dossier décisionnel.

Cette période de questions prend fin à 19 h 27.

10.04

Suspension de la séance

La mairesse Émilie Thuillier propose, appuyé par la conseillère Nathalie Goulet, de suspendre la présente séance à 19 h 27.

À la reprise de la séance suspendue, tous les membres du conseil présents au début de la séance formaient toujours quorum.

Reprise de la séance

La mairesse Émilie Thuillier propose, appuyé par le conseiller Hadrien Parizeau, de reprendre les délibérations de la présente séance à 19 h 43.

CA20 09 0352

Appel de la décision rendue par le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles relativement à l'immeuble situé au 10147, avenue Péloquin - Lots 2 497 072 et 2 736 235 du cadastre du Québec (demande 3001671899).

Considérant que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles a tenu compte des oppositions reçues;

Considérant la décision défavorable rendue par le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles le 6 mai 2020, dossier D2019-009;

Considérant qu'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux signé le 2 octobre 2020, l'appel de la décision du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles a été soumis à une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours, soit du 26 octobre au 10 novembre 2020 inclusivement, laquelle a été annoncée au préalable par un avis public le 26 octobre 2020 sur le site Internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Achimsic-Cartierville;

Considérant que les nouveaux éléments fournis par le requérant ne permettent pas de démontrer le bien-fondé de la démolition du bâtiment;

Considérant que le bâtiment représente un repère important dans le voisinage, notamment par sa grande valeur paysagère et identitaire;

Considérant que les habitants du voisinage ont fait la démonstration de leur attachement à l'immeuble dans sa forme actuelle;

Considérant qu'au-delà de sa typologie hybride et de ses matériaux modestes, il convient de préserver ce bâtiment témoin de l'établissement du quartier;

Il est proposé par la mairesse Émilie Thuillier

appuyé par la conseillère Nathalie Goulet

et résolu

de maintenir la décision rendue par le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'immeubles et de refuser, conformément au Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009), la démolition de l'immeuble situé au 10147, avenue Péloquin et érigé sur les lots 2 497 072 et 2 736 235 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1208743001

Levée de la séance

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été traités, la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du lundi 18 novembre 2020 est levée à 19 h 45.

70.01

Émilie Thuillier (S)

Mairesse d'arrondissement

Chantal Châteauvert (S)

Secrétaire d'arrondissement